

Rue de Conthey 2 – 1950 Sion  
079 577 49 28  
[politique@psvr.ch](mailto:politique@psvr.ch)  
[www.psvr.ch](http://www.psvr.ch)



Parti Socialiste  
du Valais Romand

Office cantonal de statistique  
et de péréquation,  
Palais du Gouvernement, CP 478  
1950, Sion

Sion, le 13 août 2021

## **CONSULTATION SUR L'AVANT PROJET DE LOI SUR LA STATISTIQUE PUBLIQUE CANTONALE (LSTAT)**

Madame, Monsieur,

Le Parti socialiste du Valais romand (PSVR) vous remercie de l'opportunité qui lui est accordée de se prononcer dans le cadre de la consultation concernant l'objet cité en marge.

De manière général, le PSVR soutient l'objectif de cette loi : créer une base légale pour les travaux statistiques du canton. Il est clair que des statistiques publiques de qualité, transparentes, réalisées indépendamment du pouvoir politique et dont les résultats seraient accessibles à l'ensemble de la population bénéficieraient grandement à la consolidation de la démocratie dans notre canton. Nous soutenons également la création d'un Service cantonal de la statistique. Cependant, notre parti tient à exprimer quelques réserves.

### **Sur l'indépendance politique des producteurs de statistiques**

Les articulations entre science et politique (savoir et pouvoir) doivent toujours être scrutées attentivement : les statistiques ne sont jamais neutres, les chercheurs-euses ne parviennent jamais à se débarrasser de tous leurs biais et le monde de la recherche comprend ainsi toujours un certain risque d'orientation dans ses travaux. Nous ne comprenons pas qu'un projet de loi portant sur un futur Service cantonal de la statistique soit mis en consultation alors que le Conseil d'État se réserve le droit de ne pas créer ledit Service (c.f. lettre d'accompagnement). De manière générale, la dépendance d'un éventuel service de la statistique au Conseil d'État nous semble abusive. Par exemple, le fait que le Conseil d'État valide le programme de la statistique publique cantonale (Art.8, lettre c) contredit, selon notre parti, les exigences de neutralité, d'objectivité, d'indépendance et d'impartialité exigées du Service cantonal de la statistique. Le rapport explicatif n'est pas plus rassurant sur ce sujet : « [au sujet de l'article 8] *Ces dispositions visent à assurer la maîtrise du Conseil d'État sur les*

*activités statistiques* [...] ». Nous jugeons nécessaire la création de ce service mais il faut que son indépendance vis-à-vis du pouvoir politique soit garantie, conformément à l'article 3.

L'article 15 nous préoccupe également. Il prévoit que « *le Conseil d'État peut, dans des cas exceptionnels, soumettre à l'obligation de renseigner les personnes physiques ou morales et leurs représentants* [...] ». Le Parti socialiste du Valais romand est prêt à soutenir cette mesure, pour autant qu'elle s'applique à des collectivités (entreprises publiques ou privées, services étatiques, organisations religieuses, ONG, lobbies, ...) mais nous estimons que soumettre des individus ou des ménages à l'obligation de renseigner serait une entrave à la protection de la sphère privée et de la liberté individuelle.

### **Sur la protection des données**

Cette loi semble particulièrement soucieuse de la protection des données et c'est une bonne chose. Toutefois, dans le souci de la protection des lanceurs d'alerte, nous estimons que les lettres b et c de l'article 5 interdisant aux producteurs-trices de statistiques publiques de communiquer des renseignements permettant d'identifier des individus, devraient faire l'objet d'exceptions dans certaines situations particulièrement illégales ou immorales. En outre, l'article 18, stipulant que les données collectées dans un but statistique ne peuvent être utilisées à d'autres fins, devrait également comprendre de telles exceptions, selon nous. Si les producteurs-trices de statistiques devaient être confrontés à de graves découvertes, il conviendrait qu'ils puissent les dénoncer aux autorités compétentes, sans encourir une privation de liberté ou une amende.

### **Sur les prestations de services statistique effectuées pour le compte de tiers**

Le PSVR approuve l'article 16 qui prévoit que les producteurs-trices de statistiques publiques puissent effectuer des travaux de durée limitée pour des tiers, notamment en insérant des questions supplémentaires dans les enquêtes statistiques, pour autant que les tiers en question soient des organismes publics ou à buts non-lucratifs. Si des entreprises privées ou autres organismes à buts lucratifs veulent avoir recours à des instruments statistiques, qu'ils le fassent par leurs propres moyens, sans passer par un organisme public. Le Service de statistique publique cantonale ne doit pas devenir un organe qui réalise des enquêtes de marché. Les statistiques publiques qui se veulent scientifiques et dans l'intérêt général ne sont pas compatibles avec des tiers privés cherchant à accroître leurs bénéfices. De plus, nous estimons que cet article est contraire aux exigences de neutralité et d'indépendance exigées du Service cantonal de la statistique à l'Art. 10, alinéa 4. Il en va également de la crédibilité et du sérieux du Service.

### **Sur la récolte de données et les biais de l'enquête**

Les articles 5 et 6 rendent la tâche particulièrement difficile aux producteurs-trices de statistiques qui ne sont autorisés à récolter leurs propres données « *que si des données d'origine administrative font défaut, sont inadéquates ou de qualité insuffisante* ». Or, les chercheurs-euses doivent avoir la liberté de collecter les données qu'ils jugent pertinentes

pour répondre à la question posée. Les chercheurs-euses doivent être conscients des enjeux éthiques qui pèsent sur leurs enquêtes ; ils sont formés à définir des limites à ne pas franchir. Le pouvoir politique doit leur laisser la liberté de manœuvrer pour atteindre un résultat aussi scientifique que possible.

De même, l'alinéa 3 de l'article 6 pousse les producteurs-trices de statistiques, dans le cas d'une récolte de données, à limiter au maximum le nombre de personnes interrogées. Ceci augmente indubitablement les biais inhérents à l'enquête.

**Pour le PSVR :**

**Clément Borgeaud**

Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Borgeaud', written over a horizontal line.

**Grégoire Rieder**

Secrétaire politique

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'G. Rieder', written over a horizontal line.